

DÉLIBÉRATION n° CA-16-11-2018-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 novembre 2018

Ouverture d'un poste de Professeur des Universités en section 01
Rentrée 2019

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les Statuts de l'UFR Droit et Sciences sociales ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La demande d'ouverture d'un poste de Professeur des Universités en section 01 (Droit privé et sciences criminelles) pour la rentrée 2019 est approuvée, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

30. NOV. 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

Pôle Gestion des Enseignants
Réf : PGE/ 2018-2019
Affaire suivie par Guillaume Ribot

Poitiers, le 16 novembre 2018

Monsieur le Président de l'Université de Poitiers

à

Monsieur Frédéric Forest

Chef de service, adjoint à directrice générale

Service de la stratégie de contractualisation, du
financement et de l'immobilier

Direction générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et
de l'innovation

72, rue Regnault - 75243 PARIS CEDEX 13

Affaire suivie par Fabienne Roiseux

Objet : demande de publication d'emplois de professeurs des universités au titre des 1°, 3°, 4° et 5° de l'article 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 sections du CNU 01 à 04.

Monsieur,

Je vous informe par la présente que je souhaite publier l'emplois de professeurs des universités n° GESUP 1114 au titre du 1° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 sections du CNU 01 pour l'année civile 2019. Vous trouverez ci-joint le formulaire 2019 de demande de publication contingentée ; la délibération du Conseil d'Administration vous sera transmise très prochainement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université de Poitiers,



Yves Jean

Formulaire de demande d'une publication d'emplois au titre
des 1°, 3°, 4° et 5° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984
Campagne 2019

Académie : Poitiers

Université : Poitiers

N° du poste si existant : n° GESUP 1114

Section de publication demandée :

- ☒ Section 1 : Droit privé et sciences criminelles
☐ Section 2 : Droit public
☐ Section 3 : Histoire du droit
☐ Section 4 : Science politique

Article de publication envisagé :

- ☒ 46, 1° ☐ 46, 3° ☐ 46, 4° ☐ 46, 5°

NB : l'article de publication est demandé à titre indicatif. Les contingents sont déterminés par section.

⇒ **En cas de demandes multiples, il convient de les prioriser.**

ARGUMENTAIRE (date et signature du président)

L'emploi en question est l'un des deux postes actuellement vacants de professeurs sur les dix-sept que compte à ce jour la section 01. Il est à noter par ailleurs que deux autres postes seront également à pourvoir le 1^{er} septembre 2019 à la suite du départ en retraite de leurs titulaires.

Un tel mouvement de personnel présente bien évidemment de nombreux inconvénients, tant sur le plan pédagogique que sur le plan scientifique : la répartition de la charge des enseignements de la section 01 s'avère plus difficile ; quant à la recherche, notamment collective, elle repose sur un nombre souvent trop limité d'universitaires, notamment les maîtres de conférences HDR et les professeurs qui sont indispensables pour diriger les recherches.

Au regard de cette situation, la **Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers sollicite trois postes de professeurs** pour la rentrée 2019 :

- en premier lieu, **ainsi qu'elle le fait systématiquement depuis des dizaines d'années, un poste a été mis à l'agrégation externe ;**
- en deuxième lieu, **un poste est demandé au titre de l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984, faisant l'objet de la présente fiche ;**
- enfin, en troisième et dernier lieu, **un poste de professeur est mis à la mutation** sur un profil axé sur le droit rural et le droit de l'environnement qui est certes une recherche de niche mais n'en revêt pas moins une importance cruciale de par une longue tradition dont la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers peut se prévaloir en un domaine essentiel pour le tissu économique et social tant régional que national.

Pour en revenir maintenant à l'objet même de ce formulaire, à savoir l'obtention d'un emploi au 46-1 du décret du 6 juin 1984, il convient à titre liminaire de rappeler que la Faculté, de très longue date, offre un poste à chaque concours d'agrégation externe. Elle est d'autant plus fidèle à cette pratique qu'il s'agit de la condition *sine qua non* requise pour obtenir un poste au 46-1. En effet, le choix de cette procédure est déterminant à maints égards dans la mesure où il

Formulaire de demande d'une publication d'emplois au titre
des 1°, 3°, 4° et 5° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984
Campagne 2019

compense les aléas propres au concours d'agrégation qui conduit à intégrer au sein de la Faculté de nouveaux professeurs, non selon leurs spécialités et domaines de prédilection, mais uniquement en fonction de leur rang de sortie. A l'inverse, l'article 46-1 du décret susmentionné permet de définir très précisément les contours de l'emploi à pourvoir.

Compte tenu de cet état de choses, la Faculté souhaite recruter un professeur au titre de cette disposition, et ce afin de satisfaire un besoin précisément identifié dans ses programmes de recherche et d'enseignement présents et futurs. Il s'agirait en l'occurrence de **consolider et de développer l'internationalisation de nos recherches et de nos formations en renforçant davantage les enseignements de droit comparé tout en développant encore plus avant les relations internationales** avec des universités très performantes en ce domaine tant d'un point de vue pédagogique que scientifique (à l'image de la collaboration très fructueuse établie avec l'Université de Roma Tre).

Dans cette optique, la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers a **grand besoin d'un professeur pouvant se prévaloir d'être un universitaire très expérimenté dans les travaux comparatistes et l'enseignement du droit comparé pour diriger des recherches collectives, impulser de nouveaux partenariats** avec des universités étrangères et **promouvoir l'enseignement du droit comparé, en langues étrangères**, au sein de cet établissement. Ce faisant, nous espérons être à même de favoriser les mobilités internationales des étudiants, entrantes et sortantes, et contribuer ainsi au rayonnement de l'Université de Poitiers.

Or, dans une discipline particulièrement exigeante, située aux confluent de plusieurs autres (droit comparé des contrats, droit comparé des affaires, droit comparé de la famille, etc.), notre Faculté de droit ne dispose pas présentement de professeurs alors que l'intensification de nos recherches et de nos enseignements de droit comparé en accentue le besoin.

Le 26 octobre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers,

Yves Jean



POSTE					DERNIER TITULAIRE					DERNIER OCCUPANT					REMARQUE
N° SIHAM	UO	Corps	Discipline poste	N° nationa l	UO	Corps	Discipline	Date de fin d'affectatio n	Motif de la vacance	UO	Corps/ statut	Discipline	Date de fin d'affectatio n	Motif de la vacance	
11E-01408	DROIT	PR	01	1114	DROIT	PR	01	03/12/2017	Changement de corps, mutation autre ministère	DROIT	ATER	03	31/08/2019	Fin de contrat	Demande d'ouverture au titre de l'article 46 1° du décret n°84-431 à transmettre au MESRI